

# L'injections illégales de botox à l'origine de 8 cas de botulisme dans la région parisienne

Compte Test - 2025-02-27 16:45:23 - Vu sur pharmacie.ma

L'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) alerte sur les risques des injections illégales de botox, souvent promues sur les réseaux sociaux. Huit femmes ont récemment été hospitalisées en réanimation pour botulisme après des injections réalisées hors cadre médical. Les patientes, admises en région parisienne entre août et septembre 2024, présentaient des symptômes graves : difficultés à parler, à avaler, à marcher, troubles de la vision et problèmes respiratoires nécessitant parfois une trachéotomie. Le botulisme, une maladie neurologique grave, s'est déclaré 24 à 48 heures après ces injections pratiquées par des personnes non qualifiées. Ce cas est inédit en raison du nombre de patientes touchées, formant un véritable «cluster», selon Mehdi Benkebil, directeur de la surveillance de l'ANSM. Toutes les victimes avaient été injectées dans le même centre esthétique en région parisienne, principalement au niveau du visage et du contour des yeux. L'origine des complications semble liée à un surdosage. Le botox, utilisé en médecine esthétique pour atténuer les rides, est aussi employé pour traiter certains troubles musculaires et neurologiques. Son administration est réservée aux médecins spécialisés en chirurgie plastique, dermatologie, chirurgie maxillo-faciale ou ophtalmologie. L'ANSM rappelle que tout prestataire non médical administrant du botox agit illégalement et met en danger la santé des patients. En septembre 2024, le centre incriminé a été fermé, et l'agence a saisi le procureur de la République.

L'Ordre des médecins observe une augmentation des actes médicaux illégaux à visée esthétique : 128 signalements en 2024, contre 123 en 2023 et 62 en 2022. L'ANSM appelle à la vigilance face à ces pratiques dangereuses et à leur promotion via les réseaux sociaux.

Source : ansm